

Formation doctorale de l'ED SESAM - Principes d'attribution des crédits

(Décision du Conseil de l'ED du 03 juin 2022)

1. La formation doctorale

Tous les doctorants doivent acquérir **60 crédits (ECT)** de formation doctorale au cours de la préparation de leur doctorat afin de pouvoir soutenir leur thèse (il s'agira de 30 ECT dans le cas d'une cotutelle).

Le choix des formations est libre, dans le respect de :

- La grille de validation des ECT
- Des blocs de formation qui ne concernent que les doctorants s'inscrivant en thèse après le 1^{er} septembre 2022 (détails ci-après)

Seule la **formation à l'éthique est obligatoire**.

En cette **rentrée 2022-2023**, la grille de validation des ECT évolue. Désormais, **2h de formation équivalent à 1 ECT** (dans la limite de 10 ECT par formation).

2. La répartition des ECT en fonction des blocs

La formation doctorale s'inscrit à présent dans **3 blocs de formation distincts**, avec un minimum de crédits à valider pour chacun des blocs.

NB : Cette logique de blocs ne s'applique pas aux doctorants ayant démarré leur thèse avant la rentrée 2022-2023. Néanmoins, la nouvelle grille des ECT s'applique à tout le monde à partir du 1er septembre 2022.

- Bloc Fondamental/Methodologique : 20 ECT minimum
 - Formations en lien avec la discipline/le sujet de recherche : 1 ECT pour 2h
 - Formation du catalogue de l'ED : 1 ECT pour 2h
 - Cours de master : 1 ECT pour 2h
 - Eventuels programmes de formations des laboratoires : 1 ECT pour 2h

- Bloc Scientifique/Académique : 10 ECT minimum

Assister aux séminaires de son laboratoire est obligatoire et ne confère aucun crédit.

- Présenter une communication dans un des séminaires de son laboratoire : 5 ECT/**2 fois par an**
- Assister à un colloque ou séminaire hors labo : 3 ECT/**1 fois par an**

- Assister à un colloque ou séminaire hors labo et présenter une communication ou un poster : 5 ECT/**2 fois par an**
 - Assister à une soutenance de thèse : 2 ECT/**1 fois sur l'ensemble de la thèse**
 - Publication d'un article/dépôt d'un brevet : 10 ECT/**3 fois sur l'ensemble de la thèse**
 - Assister à une Summer/Winter School : 5 ECT/**1 fois par an**
 - Participer au comité d'organisation d'un workshop, séminaire ou colloque : 5 ECT/**1 fois par an**
 - Responsabilité des représentants des doctorants à une instance de l'Université (ED, CA, CS, CFVU, conseil de Labo) : 5 ECT/**1 fois par an** (conditionné à une présence effective)
- Bloc Transversal/d'Ouverture : 10 ECT minimum
 - Formations hors de la discipline (dont cours de master) : 1 ECT pour 2h
 - Formation **obligatoire à l'Éthique** (vous devez impérativement suivre cette formation lors de la première année de thèse) : 8 ECT
 - Certains DU peuvent faire l'objet d'une validation de 15 ECT (sous réserve de validation du contenu par la direction de thèse et par l'ED)

3. Les doctorants du Graduate Programme :

Un total de 15 ECT, sur la durée totale de la thèse, sera attribué aux doctorants du programme gradué (en dehors de la logique des blocs).